

05 juil 2013 -20:18

Appartient à [Conseil des ministres du 5 juillet 2013](#)

Financement de la contraception pour les jeunes femmes de moins de 21 ans

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe une intervention spécifique dans le coût des contraceptifs pour les femmes de moins de 21 ans.

Le projet prévoit une intervention fixe de 3 euros par mois de traitement pour le contraceptif qui a été prescrit à une jeune femme de moins de 21 ans. Cette mesure offre une solution structurelle au financement de la contraception pour les jeunes, qui faisait jusqu'à présent l'objet d'un financement expérimental. Cette mesure sera d'application à partir du 1er octobre 2013.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>